

ASSEMBLEE GENERALE des PUPILLES de la NATION – ORPHELINS de GUERRE et du DEVOIR de la HAUTE - SAÖNE 6 Octobre 2012 à VESOUL



L'assemblée générale des Pupilles de la Nation Orphelins de Guerre et du Devoir (ANPNOGD) de la Haute - Saône, présidée par M. GALMICHE Michel a tenu son assemblée générale le samedi 6 octobre 2012 à la **Maison du Combattant** à Vesoul.

Outre la présence de **M. Alain Chrétien**, Député Maire de Vesoul, de **Mme Anne CHALONS**, vice - présidente nationale, et de **M. GAETTER Jean - Marie**, Président de la délégation du Territoire de Belfort, un peu plus de soixante membres ou sympathisants ont participé activement aux débats introduits par leur Président.

Après avoir fait observer une minute de silence, en la mémoire de tous nos morts, issus de tous les conflits, le Président a ouvert la séance avec amertume, en rappelant notamment que le décret tant attendu, laissé entrevoir par l'ancien Président de la République, n'avait pas été pris.

La vice – présidente nationale, Anne CHALONS est alors intervenue pour rappeler que le combat visant à mettre fin aux injustices générées par les décrets de 2000 et 2004 qui indemnisent les victimes de la barbarie allait se prolonger et voire s'affermir.

S'agissant du suivi de ce dossier au plan National, elle a indiqué que l'élaboration d'une conduite à tenir, étayée par des actions ciblées était en cours et des dispositions seront arrêtées prochainement. Elles feront l'objet d'une large information en temps opportun, certaines pourront surprendre et sans nul doute en décalage avec notre siècle.

Maintenant, la conjoncture actuelle donne un prétexte, aux hautes autorités de l'Etat pour geler ce dossier, dans l'attente d'une reprise économique. D'ici là, l'âge se faisant de plus en plus pesant, contribuera inéluctablement à éclaircir davantage nos rangs, diminuant d'autant les membres de notre association éligibles aux mesures d'indemnisation, mais aussi par voie de conséquence, leur réactivité.

Tout au cours des discussions, il est ressorti que la **médiatisation** au niveau des grands médias n'a eu aucun impact aussi, dans un monde de communication « virtuelle », il est indispensable que notre cause, pour **intéresser les décideurs** fasse l'objet d'une large publicité. Il a donc été très fortement demandé à la vice - présidente de faire étudier ce point, malgré les difficultés, car **sans médiatisation significative**, la sensibilisation des hauts responsables restera au stade actuel, c'est-à-dire, sous la forme de relations épistolaires polies et lointaines associées à de vagues promesses.

Puis, il a été fait un point sur les effectifs, en baisse légère due au désenchantement, mais de tenter d'y remédier en offrant la possibilité de réduire la cotisation départementale, tout en respectant le versement de la quote – part. Dans cette perspective, la cotisation, en raison de finances saines, pourrait diminuer et passer à 20 €, ce point sera alors à faire figurer à l'ordre du jour de l'AG 2013 et validé par le vote des membres.



Cette proposition est d'ailleurs confortée par le bilan financier exposé par M. ROY Louis et pour lequel il a été noté qu'il est très largement positif. En effet, il dégage un avoir total de **4361,74 €**, en nette consolidation, par rapport à l'an dernier.



Enfin, après avoir fait présenter de manière exhaustive par **M. CURAILLAT Bertrand**, le déroulement de l'AG d'Aix en Provence, à laquelle il a pris part avec son épouse, l'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, le Président a conclu cette AG, en demandant aux adhérents d'être vigilants, de garder espoir et de demeurer attachés à l'ANPNOGD.

A l'issue, le verre de l'amitié a été offert et il a clôturé de manière conviviale et sympathique cette manifestation

Avec mes remerciements à tous les participants et mes sentiments très cordiaux aux membres fidèles qui m'accordent leur soutien affectif et amical et qui me témoignent leurs encouragements à persévérer jusqu'au succès.

Galmiche Michel, président de l'ANPNOGD Haute – Saône